ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AU MOYEN DE VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

ACVL02

INFORMATIONS GENERALES

LIEU DE FORMATION
FORMALIB
CHALET VILLAGE QUARTIER LAUGIER 97215 RIVIERE SALEE

DURÉE
105 HEURES.

EFFECTIF
12 STAGIAIRES.

TARIF
2 100,00 €

HORAIRE DE LA FORMATION : 7h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00

DÉCLARATION ACTIVITE / AGREMENTS / RECLAMATION

DECLARATION D'ACTIVITE / AGREMENTS

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la Préfecture de la Martinique.

NDA : 02973213197 **/ UAI :** 9720966T

DEAL Martinique : FCO, FIMO, passerelles et attestations de capacité professionnelle groupe léger.
AFTRAL AURA SUD : formations relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR).
DEETS Martinique : Titre professionnel Conducteur de transport en commun sur route.

RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, suggestion ou demande d'information, contactez-nous :

Tél.: 0596972364

E-mail: contact@formalibyaftral.com

INFORMATION CERTIFICATION - SI FORMATION CERTIFIANTE

CERTIFICATION PRÉPARÉE

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES AU MOYEN DE VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

SUITES, ÉQUIVALENCES, PASSERELLES & DÉBOUCHÉS

Débouchés : À l'issue de la formation, et sous réserve de réussite à l'examen permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle, les principaux débouchés sont :
Créer, ouvrir ou reprendre une entreprise de transport routier léger de marchandises avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes ;
Exercer les fonctions de gestionnaire de transport au sein d'une entreprise de transport routier léger de marchandises.

Equivalences: Aucune équivalence ni passerelle n'est mentionnée pour cette certification.
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : non.

PRÉREQUIS & CONDITIONS D'ACCÈS

PUBLIC CONCERNES ET PRÉREQUIS

Toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise de transport public routier léger de marchandises au moyen exclusif de véhicules dont le poids maximal autorisé n'excède pas 3,5 tonnes.
Toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise de transport intracommunautaire de marchandises au moyen exclusif de véhicules dont le poids maximal autorisé n'excède pas 2,5 tonnes.
Toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise de

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun en dehors des prérequis

Les modalités d'inscription et d'accès à la formation sont précisées lors de la prise de contact avec l'organisme de formation.

déménagement utilisant exclusivement des véhicules dont le poids maximal autorisé n'excède pas 3,5 tonnes
Être en règle avec les obligations du service national pour les personnes de nationalité française âgées de moins de 25 ans (attestation de Journée Défense et Citoyenneté).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Se préparer à passer l'examen de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises en acquérant les connaissances prévues par le référentiel d'examen.

MÉTHODES, MOYENS, MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION BLOC DE COMPETENCES

SANCTIONS VISEES / BLOCS DE COMPETENCES

Actions de formation

Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de marchandises au moyen de véhicules de transport routier léger de marchandises (moins de 3,5 tonnes), par la DEAL Martinique, sous réserve de réussite à l'examen.
Niveau requis : aucun niveau spécifique.
Code RS : RS5854
Code Certif Info : 76874
Date d'enregistrement de la certification : 04/02/2022
Fin de validité de la certification : 31/12/2026
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : non.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

FORMALIB met à disposition des stagiaires des moyens techniques adaptés au déroulement de la formation :

4 salles de formation équipées de moyens multimédias ;
1 salle équipée d'un simulateur de conduite ;
3 véhicules du groupe lourd destinés aux mises en situation pratiques : 2 autocars de 12 mètres et 1 véhicule porteur.

Matériel à prévoir par le stagiaire :
Cahier ou feuilles et stylos pour la prise de notes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, …
Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

L'examen professionnel se compose d'un questionnaire à choix multiples (QCM) et d'une épreuve portant sur la gestion et l'exploitation de l'entreprise.
Le nombre total de points est de 200.
Il se décompose comme suit : QCM :100 points ; épreuve à réponses rédigées : 100 points.
Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note au moins égale à 120 sur 200, sous réserve qu'ils aient obtenu au moins 50 points pour le QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

NOS ENGAGEMENTS

- Assurer un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de formation.
- Mettre à disposition des moyens pédagogiques et matériels adaptés aux objectifs de la formation.
- Proposer des formations animées par des formateurs qualifiés et expérimentés.
- Favoriser une pédagogie active, participative et basée sur des mises en situation professionnelles.
- Remettre aux apprenants les supports pédagogiques et la documentation nécessaires au bon déroulement de la formation.
- Évaluer régulièrement les acquis et recueillir la satisfaction des stagiaires dans une démarche d'amélioration continue.

ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à prendre contact avec notre référente Handicap et Santé avant leur entrée en formation afin d'étudier leurs besoins spécifiques et les possibilités d'adaptation du parcours de formation.

Référente Handicap et Santé FORMALIB :
Mme Erika IZEM : erika.izem@formalibyaftral.com

CONTACTS - REFERENTS

Référente Sociale et Mobilité FORMALIB
Mme RAFFIN Kéhila secretariat@formalibyaftral.com

Référente Apprentissage FORMALIB :
Mme IZEM Erika erika.izem@formalibyaftral.com

Pour connaître les possibilités de restauration et d'hébergement à proximité du lieu de formation, veuillez contacter :
Tél. : 0596 97 23 64 **E-mail** : contact@formalibyaftral.com

CONTENU ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

1 - Identifier les objectifs et étapes de la formation
Vérification du respect des prérequis
Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
Présentation de la formation
Modalités pratiques
Tour de table

2 - L'entreprise et le droit civil et commercial (9h00)

Identifier et différencier les personnes physiques des personnes morales
Définir la capacité pour être commerçant
Connaître les obligations relatives à la création d'une entreprise et à l'activité commerciale
Connaître les caractéristiques des statuts : travailleur indépendant, EIRL, SARL et SAS, y compris à associé unique
Identifier les couvertures sociales correspondant aux différents statuts du dirigeant
Identifier la responsabilité du dirigeant vis-à-vis de son patrimoine
Connaître les éléments obligatoires d'une facture
Maîtriser les obligations en matière de délais de paiement
Différencier les effets de commerce et leur fonctionnement
Identifier les différents types de garanties
Distinguer les gages avec dépossession et sans dépossession
Identifier les moyens de recouvrement des créances
Connaître les entreprises spécialisées dans le recouvrement de créances
Identifier les difficultés auxquelles l'entreprise peut être confrontée
Connaître les procédures de sauvegarde et leurs modalités d'application
Distinguer liquidation judiciaire et redressement judiciaire
Identifier les différentes juridictions et leurs compétences
Identifier les activités pouvant engager la responsabilité civile ou pénale du dirigeant
Identifier les organismes d'accompagnement et leurs missions

3 - L'entreprise et son activité commerciale (3h00)
Réaliser une étude de marché
Définir une politique de prix, de produit et de distribution
Utiliser les outils de prospection commerciale
Mettre en œuvre des actions de communication publicitaire

4 - L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport (10h30)

Connaître les réglementations applicables au transport de marchandises
Distinguer transport pour compte propre et transport pour compte d'autrui
Identifier les règles de sous-traitance, location et déménagement
Connaître le rôle des organismes administratifs, consultatifs et professionnels du transport

Identifier les quatre conditions d'accès à la profession
Identifier les conditions de perte de l'honorabilité
Calculer la capacité financière de l'entreprise
Connaître les démarches auprès de la DREAL
Identifier les titres d'exploitation nécessaires
Connaître les principaux contrats de transport
Identifier les documents contractuels
Déterminer les droits et obligations des parties
Connaître les limitations de responsabilité du transporteur
Identifier les documents obligatoires en cas de contrôle
Identifier les autorités de contrôle et leurs prérogatives
Connaître les sanctions administratives et pénales
Connaître les obligations d'assurance et les assurances obligatoires

5 - L'entreprise et son activité financière (52h30)

Identifier les charges fixes, variables et de structure
Calculer un coût de revient à l'aide des formules binôme et trinôme
Déterminer une marge et un prix de vente
Calculer le besoin de financement
Distinguer besoin de financement et besoin en fonds de roulement
Identifier les moyens de financement
Établir un plan de remboursement d'emprunt
Élaborer un budget prévisionnel
Identifier les méthodes d'amortissement
Choisir la méthode d'amortissement adaptée
Comprendre le mécanisme des provisions
Identifier les charges et produits du compte de résultat
Classer les charges et produits selon leur nature
Identifier les notions d'actif et de passif
Différencier impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu
Connaître les taxes applicables à l'entreprise
Comprendre le mécanisme de la TVA en transport de marchandises
Calculer et interpréter le FRNG, le BFR et la trésorerie
Calculer les soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat courant avant impôt, capacité d'autofinancement

6 - L'entreprise et ses salariés (17h30)

Identifier les sources de la réglementation sociale
Connaître la hiérarchie des textes applicables
Connaître les règles relatives aux discriminations
Identifier les caractéristiques du règlement intérieur
Connaître les obligations d'affichage et de tenue des registres
Identifier les risques liés au travail dissimulé
Connaître les règles d'embauche
Identifier les différents contrats de travail
Connaître les droits et obligations des parties
Connaître les règles relatives à la suspension et à la rupture du contrat de travail
Maîtriser les procédures de démission, rupture conventionnelle et licenciement
Connaître le rôle du conseil de prud'hommes
Connaître la réglementation du temps de travail
Connaître les règles relatives aux heures supplémentaires
Connaître les spécificités du travail à temps partiel
Connaître les règles du travail de nuit
Identifier les cotisations sociales obligatoires
Calculer les éléments de rémunération
Calculer les congés payés
Connaître les primes et indemnités applicables
Maîtriser les règles relatives au CSE et à la représentation du personnel
Connaître les institutions sociales (CPAM, URSSAF, France Travail, CARCEPT)
Connaître le rôle de la médecine du travail et de l'inspection du travail
Connaître les obligations en matière de santé, sécurité et prévention des risques

7 - L'entreprise et la sécurité (8h30)

Choisir les véhicules adaptés à l'activité
Maîtriser les techniques d'arrimage
Connaître les obligations de chargement et déchargement
Appliquer la réglementation relative aux surcharges
Assurer l'entretien et le contrôle technique des véhicules
Intégrer les enjeux environnementaux dans l'activité
Vérifier les équipements spécifiques
Appliquer les protocoles de sécurité
Connaître la réglementation relative au transport de matières dangereuses
Connaître la réglementation relative au transport des denrées périssables
Maîtriser les règles relatives au permis à points
Connaître les règles de circulation et de sécurité routière
Gérer les infractions commises par les salariés
Prévenir les risques de perte d'honorabilité
Respecter les obligations environnementales
Mettre en place des procédures en cas d'accident
Sensibiliser les conducteurs aux risques liés à l'alcool, aux stupéfiants, aux médicaments, au stress et à la fatigue
Sensibiliser aux règles de sécurité et à l'utilisation du téléphone

8 - Evaluer les acquis de la formation (3 h 00 (Les candidats doivent se présenter 20 minutes avant l'heure de démarrage de l'examen)

Examen final
Épreuve QCM (50 questions)
Épreuve de questions à réponses rédigées

9 : Bilan et synthèse de la formationBilan de la formation
Synthèse du stage
Évaluation de satisfaction de la formation

INDICATEURS DE RÉSULTATS ET DE PERFORMANCE